



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reinsertion professionnelle et sociale : Moselle

Question écrite n° 5997

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur le projet de création d'un centre aide par le travail (CAT) pour malades mentaux en Moselle, plus spécialement adapté aux adolescents, sur le modèle existant en Alsace, afin de constituer un palier indispensable entre leur sortie du milieu hospitalier et leur réinsertion dans la vie familiale et sociale où ils se heurtent trop souvent à d'insurmontables problèmes relationnels. Ce projet est l'œuvre de l'union des amis et familles de malades mentaux (Unafam), section de la Moselle, association reconnue d'utilité publique dont l'efficacité n'est plus à démontrer, et correspond sur le plan régional à un besoin certain, aucune structure similaire n'existant dans la région. Une telle réalisation ne peut exister sans l'aval du ministère de la santé. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son avis sur le bien-fondé de cette initiative et, le cas échéant, quelles mesures il envisagerait de prendre pour soutenir l'action de l'Unafam.

Texte de la réponse

Reponse. - Il peut être indiqué à l'honorable parlementaire que l'union des amis et familles de malades mentaux (Unafam) de Moselle a fait part à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Moselle de son souhait de promouvoir la création d'un centre d'aide par le travail pour malades mentaux dans ce département. Il s'agit, pour l'instant, d'un avant-projet qui devra être précis tant en ce qui concerne l'étude des besoins que dans ses aspects techniques et financiers. Avec vingt-deux centres d'aide par le travail, tous pour handicapés mentaux, la Moselle présente un taux d'équipement en structures de travail protégé légèrement supérieur à la moyenne nationale. Plusieurs établissements, en particulier les centres d'aide par le travail de Lorquin, d'Alberstoffs, de Montigny et de Petite-Rosselle, accueillent déjà pour la totalité de leur effectif, ou pour partie seulement, des malades mentaux stabilisés. Un nouveau projet pourra toutefois être examiné dès lors qu'il répondra aux critères techniques retenus pour ces établissements, qu'il aura été reconnu comme une priorité par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales et qu'il s'inscrira dans un redéploiement au niveau départemental, les moyens nécessaires devant être dégagés en priorité à partir de ceux actuellement affectés aux hôpitaux psychiatriques de Moselle.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5997

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3395